



Gérer un EAJE associatif

Aide à la gestion et la répartition des tâches entre les parents bénévoles et les responsables

Les EAJE associatifs assurent l'accueil de jeunes enfants. Afin de mieux gérer votre EAJE, nous vous proposons un cycle de formations permettant de comprendre le contexte petite enfance (références législatives, partenaires,...) et de mettre en place des outils pour assurer le rôle d'employeur et la gestion financière.

Financement de la formation

Formation gratuite pour les participants, financée par le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA). Obligation d'inscrire responsable et personnes du bureau pour une même structure.

Lieu de la formation

La formation se déroulera dans les locaux de l'**ACEPP 38-73** (132 Impasse des hortensias—38430 Saint Jean de Moirans)

Renseignements et inscriptions

Caroline Vezin
04 76 35 02 32 ou formation@acepp38.fr

www.acepp38.fr

132 impasse des hortensias—38430 Saint Jean de Moirans - 04.76.35.02.32



OBJECTIFS

- Connaître et comprendre le secteur d'activité de la petite enfance et notamment des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)
- Comprendre la répartition des rôles entre le bureau et le responsable
- Se former à la gestion administrative et financière
- Se former à la fonction employeur
- Identifier les besoins de formations spécifiques

CONTENUS

Cette formation se déroule en 3 temps

⇒ Le cadre réglementaire des établissements d'accueil de jeunes enfants associatifs (6 heures) : samedi 15 septembre 2018 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Public : Responsable—Président—Trésorier

*La responsabilité associative, la responsabilité du lieu d'accueil petite enfance

*Les partenaires

*Le financement des EAJE

*La répartition des rôles

⇒ La gestion administrative et financière (6 heures) : vendredi 5 octobre 2018 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Public : Responsable—Trésorier

*Repérer les grandes masses constituant les dépenses et les recettes d'un EAJE

* Calcul des indicateurs financiers

*Suivi de trésorerie

*Constitution du budget prévisionnel 2019

⇒ La fonction employeur (6 heures) : samedi 10 novembre 2018 de 9h30 à 12h30

Public : Responsable—Président

*La convention collective

*Les entretiens individuels et professionnels

*Le plan de formation

METHODES

Apports théoriques et méthodologiques, Présentation d'outils, ateliers

FORMATEURS

- Permanents et bénévoles de l'ACEPP

DUREE et EFFECTIFS

◇ 2,5 jours

◇ 8 structures maximum

www.acepp38.fr

132 impasse des hortensias—38430 Saint Jean de Moirans - 04.76.35.02.32



ACEPP